

Mai 2012

**1** PA 14-17 : enjeux pour le Jura  
*page 2*

**2** Améliorations structurelles  
*page 5*

**3** Paiements directs  
*page 10*

**4** Production animale  
*page 15*

**5** Droit foncier rural  
*page 19*

**6** Autres activités  
*page 21*

**7** Personnel du Service de l'économie rurale  
*page 27*

**Service de l'économie rurale**

Case postale 131 / Courtemelon

2852 Courtételle

Tél. : 032 420 74 00

Fax : 032 420 74 01

Courriel : [secr.ecr@jura.ch](mailto:secr.ecr@jura.ch)

Site internet : [www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr)

# Service de l'économie rurale

## Rapport d'activité 2011



# 1 PA 14-17 : enjeux pour le Jura

Depuis l'introduction des paiements directs ou aides découplées de la production, l'agriculture vit au rythme des réformes qui se succèdent à intervalles de quatre ans à l'exception du programme PA 2011 qui a été prolongé de deux ans afin d'éviter que les choix cruciaux pour l'agriculture ne soient pris en fin de législature et donc peu avant le renouvellement du Parlement. Le temps à disposition a permis de reconsidérer en profondeur le système d'attribution des paiements directs et de proposer une nouvelle formule.

Il faut rappeler que l'introduction des paiements directs a été dictée par la nécessité de revoir l'organisation des marchés et par conséquent le retrait progressif et continu de l'Etat des mesures servant à leur orientation. Cette politique de libéralisation a remis en question le fonctionnement de l'agriculture qui a dû revoir sa façon de produire et mieux considérer les attentes de la société, notamment de ceux de l'écologie. Le retrait de l'Etat et la diminution de la protection à la frontière ont eu des effets dévastateurs sur les prix des produits. Pour pallier à ce manque à gagner, l'Etat a rémunéré les prestations d'intérêt public fournies par le monde agricole et dont la population suisse ne peut se passer. L'entretien du paysage, la garantie de pouvoir profiter d'un minimum de nourriture produite sur le territoire, la conservation des ressources naturelles et le maintien d'une population dans les régions décentralisées du pays ont permis d'introduire diverses mesures financées par les pouvoirs publics. La transversalité de plusieurs mesures ou le fait qu'une mesure poursuive plusieurs objectifs en même temps posait certains problèmes et ne permettait pas toujours de mesurer précisément les effets escomptés. Dès lors et suite à différentes interventions parlementaires, le Conseil fédéral propose de revoir fondamentalement plusieurs mesures afin d'assurer à long terme une large acceptabilité du système et par là, améliorer la transparence et la communicabilité des soutiens accordés par la Confédération à l'agriculture et à ses paysans.

PA 14-17 s'inscrit dans un contexte de politique intérieure qui entend relever d'importants défis climatiques, énergétiques et de sécurité alimentaire qualitative et quantitative. Les aspects de politiques extérieures telles que les négociations avec l'UE dans le secteur agroalimentaire, les discussions autour du cycle de Doha à l'OMC ou les multiples négociations en cours en vue de réaliser des accords de libre-échange avec des pays tiers sont englobés dans la réflexion.

## **Un nouveau système d'attribution des paiements directs**

Le message du Conseil fédéral prévoit de maintenir le crédit-cadre à son niveau actuel mais d'attribuer les aides selon de nouveaux critères qui devraient en principe éviter toute distorsion de concurrence et effets négatifs sur les productions et les marchés. Cet ambitieux défi s'appuie sur un socle de base qui promeut une production agricole intégrée et durable, plus communément désignée sous le terme "prescriptions écologiques requises" (PER). Les paiements directs seront en principe attribués dès 2014 sous les formes mentionnées ci-dessous pour autant que le Parlement entérine ces choix. Il est prévu de détailler les contributions sous les formes suivantes:

1. contributions au paysage cultivé;
2. contributions à la sécurité de l'approvisionnement;
3. contributions à la biodiversité;
4. contributions à la qualité du paysage;
5. contributions au système de production;

6. contributions à l'efficacité des ressources;
7. contributions de transition.

Cette nouvelle étape de politique agricole exigera des exploitants agricoles une projection dans l'avenir et parfois la remise en cause de certaines pratiques ou productions. Parmi ces nouvelles mesures, la contribution à la transition génère les plus grandes inquiétudes. En effet, celle-ci a pour but d'assurer une évolution socialement supportable mais il est prévu qu'elle diminue chaque année en fonction de l'importance que prendront les contributions à la qualité du paysage ou des autres programmes volontaires qui seront mis en place, tel que la contribution à la production de viande ou de lait à base d'herbe.

**En 2014, dotée de 482 millions sur les 2.8 milliards du compte paiements directs, la contribution à la transition représente une part importante. Comme il est prévu de la diminuer progressivement jusqu'en 2017 (306 millions) en fonction de l'évolution des demandes et des besoins pour les autres contributions, la compensation de la diminution des contributions avec l'ancien système par différents nouveaux programmes n'est pas acquise. Elle sera même compliquée dans les cantons à faible capacité contributive qui ne pourront pas assumer la quote-part au financement de 20 % qu'exigera la Confédération pour verser les contributions "qualité du paysage" ou "réseau OQE". Une généralisation de tels programmes sur tout le territoire jurassien apparaît pour l'instant très difficile au vu des moyens financiers que devraient engager le Canton du Jura.**

L'abandon des contributions à la détention des animaux constitue une autre source de crainte et d'inquiétude, en particulier en zone de plaine. En zone de montagne, la contribution au paysage cultivé, associée à la contribution au système de production (production de lait ou de viande à base des herbages) devrait quelque peu compenser la disparition des contributions à la détention des animaux. Par contre, les surfaces herbagères en zone de plaine n'obtiendront plus qu'un soutien limité, ce qui pourrait poser problème pour un certain nombre d'exploitations.

Les contributions à la détention des animaux favorisaient entre autre la détention et la garde des chevaux. La rentabilité déjà faible de l'élevage chevalin risque de pâtir de cette situation si aucune autre forme de soutien n'est mise en place au niveau fédéral.

Les contributions à la biodiversité continueront d'encourager le maintien et la promotion des espèces.

Les contributions à la sécurité alimentaire seront garantes du maintien d'une production alimentaire sûre pour la population.

On notera qu'un formulaire de calcul des futurs paiements directs est accessible sur le site du Service de l'économie rurale ([www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr)). Celui-ci a été mis au point par AGRIDEA et est adapté au fur et à mesure des nouvelles informations communiquées par l'OFAG.

Le nouveau système des paiements est certes la pierre angulaire de PA 14-17; toutefois, il faut relever que le projet comporte aussi une volonté affirmée de maintenir une agriculture à long terme en assurant sa compétitivité et son développement. L'amélioration de la qualité et de la durabilité est aussi un objectif et, dans ce but, de nouvelles mesures d'encouragement à l'innovation sont prévues. La protection des appellations et autres marques officielles devraient être renforcées, même si le message reste trop discret sur les moyens qui devraient être mis en œuvre pour lutter contre les fraudes.

L'introduction de contrats-types avec force obligatoire est prévue et devrait permettre de régler les difficultés chroniques du marché laitier. Toutefois, l'incapacité de l'Interprofession du lait à mettre en œuvre les mesures qu'elle décide laisse penser que ce nouvel instrument risque fort de manquer son objectif qui est de limiter l'offre aux besoins du marché. La situation de crise qui perdure sur le marché du lait use les producteurs qui ne voient pas le bout du tunnel. Le contexte actuel continue de favoriser la division des producteurs de lait et paralyse leurs organes de défenses professionnelles. Il est certain qu'idéalement la solution des problèmes devraient provenir de la filière; cependant, cette solution ne pourra satisfaire une majorité d'acteurs que lorsque les décisions seront prises de manière équilibrée et en tenant compte des intérêts généraux de la filière laitière. L'équilibre des forces entre producteurs, industrie laitière et distribution n'est pour l'heure pas présent. Enfin, la mutualisation des pertes imposées par le prélèvement d'un centime par kilogramme de lait pour écouler des surplus générés par une frange de producteurs n'est pas acceptable à moyen terme. Le vent de libéralisme qui souffle sur la filière laitière va inévitablement conduire la production vers un modèle de production très intensif et spécialisé mais qui risque fort de ne pas répondre aux attentes d'une grande partie de la population suisse en matière d'écologie notamment. PA 14-17 n'apporte donc pas suffisamment d'innovation dans le domaine de la régulation des marchés et on peut le regretter.

## **Perspectives jurassiennes**

Les travaux des Chambres fédérales vont sans doute encore modifier quelque peu le projet du Conseil fédéral. A cette étape succédera celle des ordonnances qui régleront les choses dans les détails. Le cadre connu aujourd'hui pourrait évoluer et, pour le Canton du Jura, il est important qu'il offre des réelles perspectives aux familles paysannes. La crainte d'une extensification de notre agriculture est présente; cependant, l'investissement dans des projets créateurs de valeur ajoutée ou dans la rationalisation des structures demeureront nécessaires et contribueront à maintenir une agriculture jurassienne compétitive et efficace. Le Parlement jurassien a accepté dans la planification financière 2012-2016 du canton de continuer d'octroyer des moyens financiers dans le même ordre de grandeur que ces dernières années. Cette enveloppe annuelle de 3.8 millions permettra également de générer des fonds importants de la Confédération et par là d'assurer la continuité du soutien de l'Etat aux projets jurassiens.

Le Service de l'économie rurale entend contribuer à l'éclosion d'un projet final de politique agricole favorable à une agriculture productrice de biens alimentaires et de prestations en faveur de la société. La création de valeur ajoutée dans l'agriculture reste un défi d'envergure qui ne peut être relevé qu'avec l'intense collaboration des agriculteurs, de leurs organisations et des partenaires incontournables actifs dans la transformation et la distribution des produits.

L'esprit d'entreprise et d'innovation présent dans les exploitations agricoles jurassiennes doit être soutenu et encore développé. Il ne s'agit pas de mettre au point un modèle d'exploitation idéal et reproductible. Chaque exploitation est spécifique et doit, en fonction de ses structures et des compétences dont elle dispose, développer une stratégie qui lui offre un maximum de chance de succès.

L'Etat peut instiguer les réflexions et contribuer à la réalisation de certains projets dans les limites de ses disponibilités financières. Il ne peut pas se substituer aux acteurs du monde rural qui recèlent les forces d'entraînement d'un développement économique et social des populations rurales.

# 2 Améliorations structurelles

## 2.1. Contributions pour bâtiments

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dossiers	19	14	13	10	8	14	16
Contributions cantonales	995'200.-	995'200.-	1'181'200.-	995'800.-	1'116'500.-	846'100.-	1'093'300.-
Contributions fédérales	1'171'400.-	1'115'000.-	1'455'400.-	769'200.-	976'300.-	1'128'700.-	1'221'800.-
<b>Total contributions</b>	<b>2'166'600.-</b>	<b>2'110'000.-</b>	<b>2'636'600.-</b>	<b>1'765'000.-</b>	<b>2'092'800.-</b>	<b>1'974'800.-</b>	<b>2'315'100.-</b>

## 2.2. "Crédits d'investissements" (CI) et "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Tous les nouveaux dossiers de prêts CI et AEP sont soumis au système du "rating" suisse melio testé au cours des exercices précédents.

Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

### 2.2.1. "Crédits d'investissements" (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aides initiales	16	24	15	13	10	13	16
Constructions et transformations de ruraux	44	21	28	25	25	39	33
Habitations	8	10	10	9	11	15	15
Diversification	4	5	2	2	3	3	5
Personnes morales		10	5	5	11	3	8
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>54</b>	<b>64</b>	<b>73</b>	<b>77</b>

Montant des investissements et des prêts octroyés pour l'ensemble de ces projets :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant des investissements	35'500'000.-	26'000'000.-	30'735'000.-	26'629'000.-	33'313'000.-	36'303'400.-	31'469'100.-
Prêts octroyés	13'150'000.-	9'000'000.-	8'425'000.-	8'753'000.-	8'696'000.-	10'502'600.-	11'981'900.-

Le nombre de dossiers traités reste constant; celui des aides initiales ou aides à l'installation reste faible par rapport au besoin théorique de relève.

### 2.2.2. "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Conversion de dettes	8	14	15	18	15	18	6
Situation financière difficile		12	3	2	2	1	4
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>10</b>

Endettement et prêts octroyés pour l'ensemble de ces dossiers :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Endettement	5'600'000.-	17'000'000.-	10'285'400.-	16'456'300.-	14'997'600.-	12'329'400.-	6'319'790.-
Prêts octroyés	720'000.-	2'000'000.-	1'730'800.-	2'767'000.-	2'043'200.-	2'908'000.-	1'316'000.-

### 2.2.3. Bilan

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CI	54'400'000.-	56'000'000.-	59'400'000.-	59'465'000.-	61'378'000.-	61'390'000.-	60'401'000.-
AEP	9'900'000.-	10'000'000.-	10'148'000.-	10'650'000.-	10'948'000.-	11'098'000.-	11'547'000.-
Dossiers actifs	1'000	1'000	1'000	990	960	900	837

Un crédit cantonal supplémentaire de 150'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (150'000.-).



Installations photovoltaïques



Construction d'une étable

### 2.3. "Prêts de développement rural" (PDR)

En 2011, 3 projets de diversification ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant de 94'000.- correspondant à des investissements totaux de 1'114'000.-.

## 2.4. "Fonds de développement rural durable"

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2011, 6 projets agricoles ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant de 205'000.- provenant de ce fonds. Ces aides ont généré des investissements d'un montant total de 776'000.-.

## 2.5. Contributions pour améliorations foncières

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement parcellaire	12 (Boncourt, Bressaucourt, Buix, Corban-Courchapoix-Montsevelier, Courtételle, Dampheux, Grandfontaine, Le Noirmont, Rebeuvelier, Rocourt)
Entrée en possession des nouvelles terres dans un remaniement parcellaire	Grandfontaine
Dissolution de syndicats de remaniement parcellaire	Courroux, Courrendlin
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	-
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en préparation	Courrendlin, Vermes, Les Enfers, Val-Terbi, St-Brais-Sceut, Bourrignon
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en réalisation	Pleigne, Les Bois, SEF III, Soulce, Rebeuvelier
Accès de fermes et desserte rurale, en préparation	Soubey, Les Bois, Glovelier, Montsevelier, Vermes-Envelier, différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en réalisation	Ocourt, Montmelon, La Jacoterie-Frénois, différents petits projets
Amélioration desserte rurale simplifiée, en préparation	Bonfol, Mervelier
Amélioration desserte rurale simplifiée, décidée	Coeuve
Amélioration desserte rurale simplifiée, en réalisation	Chevenez, Soulce, Vendlincourt, Miécourt
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en préparation	Muriaux
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en réalisation	La Chaux-des-Breuleux

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contributions cantonales	2'322'006.-	2'399'781.-	2'402'800.-	2'504'150.-	3'104'200.-	2'769'097.-	2'769'097.-
Contributions fédérales	2'669'420.-	2'693'160.-	2'928'330.-	3'122'049.-	2'698'671.-	3'097'730.-	3'097'730.-
<b>Total</b>	<b>4'991'426.-</b>	<b>5'092'941.-</b>	<b>5'331'130.-</b>	<b>5'626'199.-</b>	<b>5'802'871.-</b>	<b>5'866'827.-</b>	<b>5'866'827.-</b>

Les travaux d'améliorations foncières ont été quelque peu ralentis en 2011 par rapport au programme à long terme. Les raisons sont diverses: moyens financiers fédéraux inférieurs, grands projets complexes prenant plus de temps pour passer à la phase de réalisation (remaniements parcellaires, desserte rurale, alimentation en eau), oppositions et recours dans des procédures. Comme les années

précédentes, les efforts ont porté principalement sur la poursuite de réalisation des remaniements parcellaires en cours, sur des travaux d'améliorations de la desserte rurale (accès de fermes et autres) et sur l'alimentation en eau potable en zone des collines et de montagne.

A fin 2011, le Parlement a approuvé la planification financière des investissements de l'Etat pour la période 2012-2016. Au total, c'est une enveloppe annuelle de 3,8 mios de francs qui sera à disposition pour soutenir, à l'aide de subventions cantonales, l'ensemble des améliorations structurelles (améliorations foncières, bâtiments et projets de développement régionaux PDR). Globalement, les besoins resteront importants pour les améliorations structurelles classiques (génie rural et bâtiments ruraux). Des besoins nouveaux devront également être pris en considération (p. ex. PDR selon art. 93.1.c de la loi fédérale sur l'agriculture).

Quelques remarques :

- La commune de Mervelier s'est engagée dans une planification agricole à fin 2011. Cette commune a fait l'objet d'un remaniement parcellaire dans les années 1940. Différents problèmes ont justifié une telle démarche de planification: grande densité de chemins, état des chemins, état des drainages, potentiel de remise à ciel ouvert de ruisseaux, réseau écologique, etc. Les opérations sont conduites par la FRI, avec la participation du Service de l'économie rurale. Les exploitants agricoles et les autres milieux de la population sont impliqués dans le processus. Les résultats et la forme d'amélioration foncière collective qui émergeront sont attendus dans le courant de l'année 2012. La commune devra ensuite prendre le relai pour valider et mettre en œuvre le projet. Quant aux exploitants agricoles, différentes pistes seront définies pour le développement de leurs exploitations en fonction de PA 14-17 et des tendances du marché.
- Plusieurs discussions ont déjà eu lieu avec la commune de Bonfol en relation avec le réseau de chemins. Vu la nécessité d'approcher les problèmes de l'espace rural de façon plus large (remaniement parcellaire, protection de la nature, etc.), il est probable qu'une planification agricole soit aussi engagée dans cette commune en 2012.
- Dans plusieurs communes ou localités très morcelées, notamment en Ajoie, la réalisation d'un remaniement parcellaire n'a pas été possible. Différentes raisons ont été invoquées par les milieux agricoles pour justifier leurs réserves. Des projets d'améliorations foncières simplifiées ont alors émergé dans ces communes, consistant à réfectionner la desserte rurale de base. Le Service de l'économie rurale perçoit toutefois ce genre de projet comme une demi-mesure. A terme, le morcellement du foncier représentera un handicap certainement sous-évalué actuellement par les opposants aux remaniements parcellaires.
- En 2011, le Syndicat de remaniement parcellaire Courchapoix-Corban-Montsevelier (CCM) a eu l'opportunité de faire une avance considérable dans ses travaux et aménagements (voir photos ci-dessous).
- En 2012, le Parlement se prononcera sur une modification de la Loi sur les améliorations structurelles dans le but de mettre à jour le catalogue des mesures soutenues, par rapport à la liste fédérale: PDR et alimentation en eau et en électricité de fermes en plaine.





*Passage à gué à CCM*



*Remise à ciel ouvert d'un ruisseau à CCM*



*Vue d'ensemble du remaniement CCM à Corban*



*Chemin af combiné avec un itinéraire cyclable en aval de Chevez*



*Fin du remaniement parcellaire de Courroux*



*Réception de travaux, remaniement parcellaire du Noirmont*

# 3 Paiements directs

## 3.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu au début du mois de mai. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés pour la première fois cette année sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site [www.acorda.ch](http://www.acorda.ch). Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Surfaces agricoles (ha)	40'040	40'242	40'135	40'292	40'387	40'543	40'377	40'388
Céréales fourragères (ha)	3'213	3'205	3'066	2'772	2'355	2'576	2'492	2'374
Céréales panifiables (ha)	3'430	3'194	3'000	2'651	2'881	3'071	3'048	2'862
Blé fourrager (ha)	335	636	976	1'017	825	635	525	496
Maïs ensilage (ha)	2'304	2'386	2'320	2'392	2'455	2'573	2'526	2'588
Maïs grain (ha)	283	260	226	208	196	146	105	100
Betteraves sucrières (ha)	347	342	340	339	348	346	308	337
Betteraves fourragères (ha)	91	80	67	75	63	60	51	55
Pommes de terre (ha)	80	63	58	56	50	46	43	43
Colza (ha)	806	832	876	906	924	901	929	957
Tournesol (ha)	29	41	66	57	48	53	64	62
Pois protéagineux (ha)	126	145	151	139	121	86	74	73
Tabac (ha)	53	51	48	40	42	42	45	42
Prairies artificielles (ha)	6'743	6'638	6'789	7'156	7'196	7'211	7'355	7'531
Prairies extensives (ha)	1'300	1'351	1'382	1'420	1'499	1'597	1'884	1'842
Prairies peu intensives (ha)	1'167	1'113	1'055	1'023	922	848	774	747
Pâturages attenants (ha)	8'122	8'209	8'189	8'221	8'182	8'110	7'941	7'837
Pâturages extensifs (ha)	965	987	1'061	1'164	1'198	1'337	1'501	1582
Vaches, lait commercialisé (têtes)	15'245	15'487	15'596	15'610	15'865	16'420	15'989	15'500
Vaches, lait non commercialisé (têtes)	933	991	897	878	823			
Vaches mères et nourrices (têtes)	4'916	5'354	5'869	6'282	6'531	6'734	7'083	7'118
Autres bovins (têtes)	35'335	35'447	35'422	35'604	37'186	36'784	36'724	35'191
Juments poulinières (têtes)	1'119	1'119	1'105	1'077	1'050	1'102	1'066	1'032
Autres chevaux (têtes)	3'791	3'457	3'527	3'972	3'713	4'081	3'901	3'935
Porcs (têtes)	15'991	16'711	16'812	16'688	15'701	14'699	15'114	15'000
Moutons (têtes)	5'125	5'161	5'067	5'143	5'276	5'139	4'995	5'095
Caprins (têtes)	967	1'208	1'201	947	1'422	1'696	1'953	2'074
Volailles (têtes)	79'778	77'952	86'393	85'831	80'464	73'891	77'002	121'140
<b>Total des contributions octroyées</b> (paiements directs, estivage, culture des champs, OQE)	<b>87.8</b> <b>mios</b>	<b>87.6</b> <b>mios</b>	<b>88.6</b> <b>mios</b>	<b>91.0</b> <b>mios</b>	<b>88.7</b> <b>mios</b>	<b>100.97</b> <b>mios</b>	<b>100.52</b> <b>mios</b>	<b>103.64</b> <b>mios</b>

Les surfaces de céréales sont restées comparables à 2010. La tendance se poursuit avec une diminution des vaches laitières alors que les autres vaches augmentent. Globalement les effectifs bovins ont diminué (-1500 têtes). Les effectifs de porcs sont stables alors que la volaille augmente. Pour les chevaux, on constate une stabilité des effectifs.

Les paiements directs ont été octroyés en deux tranches. Le premier acompte, en juin, portait sur la moitié environ des contributions; le solde a été payé le 9 décembre.

## 3.2. Mesures favorisant la qualité biologique et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique

L'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE), entrée en vigueur en 2001, permet de verser des contributions pour les surfaces de compensation écologique de bonne qualité biologique ainsi que pour les surfaces inscrites dans un projet régional de mise en réseau.

En 2011, les primes versées pour la qualité biologique se sont élevées à **1'441'900 Frs** et 14 réseaux ont bénéficié de contributions pour un montant de **1'516'540 Frs**. La Confédération alloue 80% de ces contributions et les 20% restant sont à la charge du canton.

### 3.2.1. Réseaux écologiques

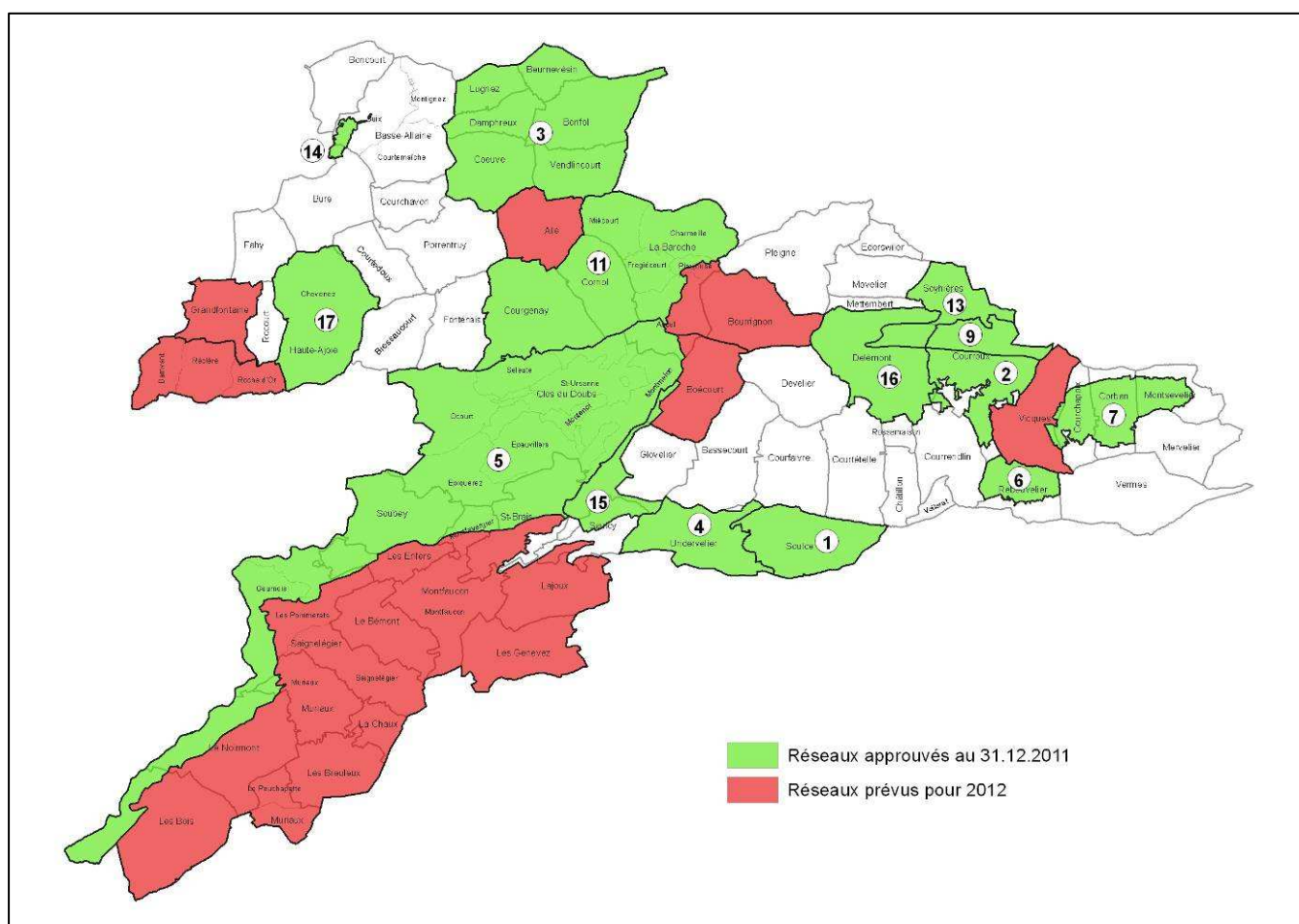
N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soulce	2011-2016 (2 <sup>ème</sup> période)	Commune de Soulce. Dans le cadre de la conception évolutive du paysage (CEP).	312 ha	Commune de Soulce
2	Réseau de Courroux	2006-2011	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	789 ha	Syndicat d'améliorations foncières
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2006-2011	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Damphreux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
4	Réseau d'Undervelier	2007-2012	Commune d'Undervelier. Extension du réseau de Soulce.	321 ha	Commune d'Undervelier
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2007-2012	Entité paysagère "Clos du Doubs et Vallée du Doubs" Le périmètre initial et ses extensions ont été fusionnés dans le courant de l'année 2010.	4'784 ha	Société d'agriculture du Clos du Doubs
6	Réseau de Rebeuvelier	2008-2013	Commune de Rebeuvelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	338 ha	Syndicat d'améliorations foncières
7	Réseau CCM	2009-2014	Communes de Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
9	Réseau de Courroux - extension	2009-2014	Extension du périmètre de Courroux. Secteur au nord de la commune, en dehors du périmètre AF.	230 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2010-2015	Entité paysagère de la Baroche à laquelle sont ajoutées les communes de Cornol et Courgenay.	2'993 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
13	Réseau de Soyhières et environs	2011-2016	Commune de Soyhières + Secteur du Vorbourg (Commune de Delémont).	410 ha	Association du Paradis des Lièvres (ensemble des exploitants adhérant au projet)
14	Réseau de Buix (Le Maira)	2011-2016	Secteur du Maira à Buix (Commune de Basse-Allaine).	109 ha	Association d'exploitants
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2011-2016	Communes de Saulcy (en partie), Glovelier (en partie), Boécourt (en partie).	482 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de Delémont	2011-2016	Commune de Delémont.	680 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
17	Réseau de Chevenez	2011-2016	Localité de Chevenez (Commune de Haute-Ajoie).	1'163 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
			<b>TOTAL :</b>	<b>16'251 ha</b>	

En 2011, 5 nouveaux projets de mise en réseau ont été mis en œuvre et validés par les instances cantonales (Service de l'économie rurale et Office de l'environnement).

Le réseau de Soulce, qui est le premier réseau ayant été réalisé dans le canton, est arrivé au terme de sa première période de mise en réseau à la fin de l'année 2010 et a été reconduit en début d'année 2011 pour une nouvelle période de 6 ans.

Les réseaux de Courroux et Vendline-Coeuvatte ont atteint le terme de leur période de mise en réseau à la fin de l'année 2011 et sont en cours d'évaluation afin de valider la reconduction de l'engagement pour une nouvelle période de 6 ans.

7 nouveaux réseaux ont été annoncés pour l'année 2012. Il s'agit des réseaux de Alle (extension du réseau Baroche+), Boécourt, Bourrignon, Haute-Ajoie (extension du réseau de Chevenez), Grandfontaine (dans le cadre du remaniement parcellaire), Vicques (extension du réseau de Courroux) et l'ensemble des Franches-Montagnes.

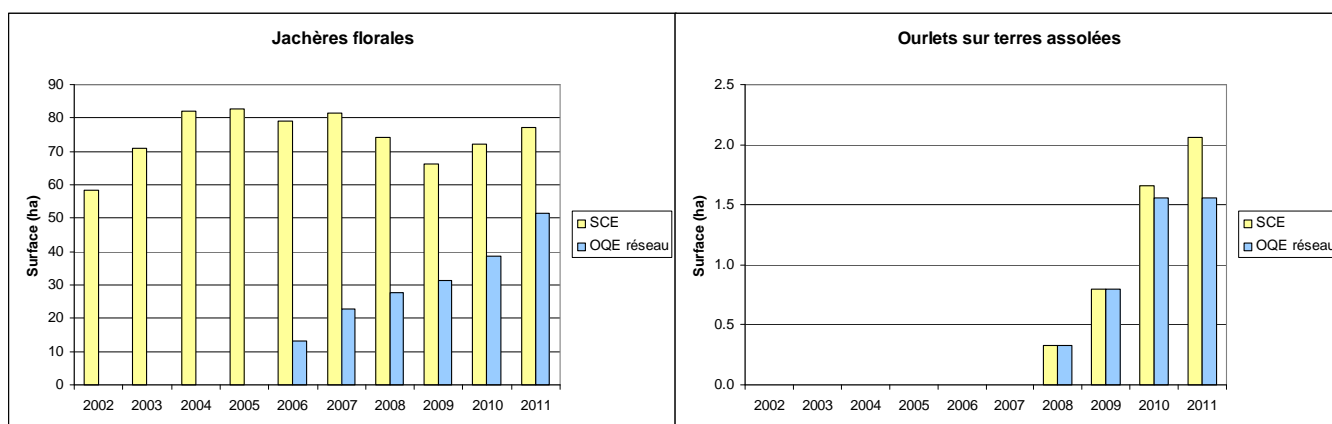


Carte des réseaux écologiques dans le canton du Jura

### 3.2.2. Evolution des surfaces (en ha) bénéficiant de contributions selon l'OQE

QUALITE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Prairies extensives	178.08	251.56	258.52	278.50	308.77	321.31	361.65	420.11	498.16	578.55
Prairies peu intensives	104.51	116.17	116.51	110.41	105.62	106.87	107.19	106.02	121.00	130.53
Pâturages extensifs	-	-	-	-	-	-	138.74	463.53	621.21	804.10
Pâturages boisés	-	-	-	-	-	-	45.24	58.33	73.88	77.79
Surfaces à litière	2.94	3.16	3.77	7.53	9.11	9.11	11.27	12.82	13.28	14.62
Haies, bosquets avec bande herbeuse	5.39	7.60	8.32	9.91	12.69	14.77	18.44	40.80	47.72	59.20
Arbres fruitiers haute-tige <sup>1</sup>	6.51	18.95	24.64	32.08	35.45	45.38	59.50	68.95	102.78	126.68
Vignes à haute diversité biologique	-	-	-	-	-	-	-	6.76	6.76	6.76
<b>Totaux</b>	<b>297.43</b>	<b>397.44</b>	<b>411.76</b>	<b>438.43</b>	<b>471.64</b>	<b>497.44</b>	<b>742.03</b>	<b>1'177.32</b>	<b>1'484.79</b>	<b>1'798.33</b>

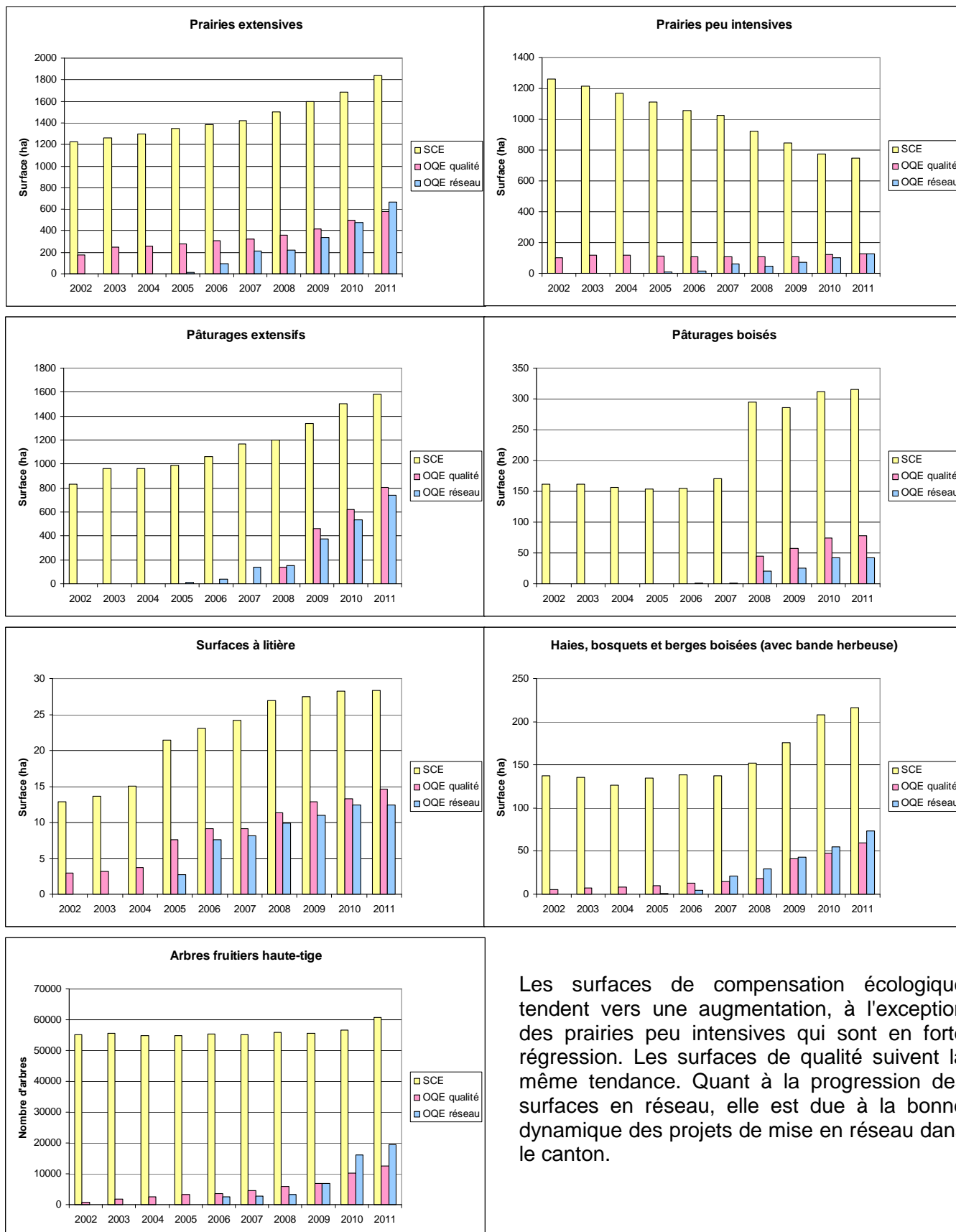
RESEAUX	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Jachères florales	-	-	-	-	13.15	22.81	27.56	31.32	38.60	51.35
Jachères tournantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.45
Ourlets sur terres assolées	-	-	-	-	-	-	0.33	0.80	1.56	1.56
Bandes culturales extensives	-	-	-	-	-	-	-	-	0.80	2.31
Prairies extensives	-	-	-	17.25	93.32	209.68	223.28	333.80	476.07	667.66
Prairies peu intensives	-	-	-	11.78	16.17	61.36	47.01	72.98	101.79	129.67
Pâturages extensifs	-	-	-	12.40	37.88	138.33	152.12	375.03	535.40	740.60
Pâturages boisés	-	-	-	-	1.68	1.68	20.77	25.82	42.26	41.77
Surfaces à litière	-	-	-	2.71	7.63	8.16	9.90	10.97	12.38	12.41
Haies, bosquets avec bande herbeuse	-	-	-	0.54	4.41	21.26	28.96	43.28	54.86	72.84
Arbres fruitiers haute-tige <sup>2</sup>	-	-	-	-	24.84	29.15	33.20	68.60	161.10	193.72
Arbres isolés indigènes <sup>1</sup>	-	-	-	-	1.48	1.53	2.69	4.03	6.39	9.79
Autres surfaces de compensation écologique dans la SAU <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	4.38	26.37	37.85	113.98	88.22
<b>Totaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44.68</b>	<b>200.56</b>	<b>498.34</b>	<b>572.19</b>	<b>1'004.48</b>	<b>1'545.19</b>	<b>2'015.91</b>



<sup>1</sup> Conversion en SCE : 1 are par arbre.

<sup>2</sup> Conversion en SCE : 1 are par arbre.

<sup>3</sup> Types 16 : Mesure alouette et haie en pâturage extensif.



Les surfaces de compensation écologique tendent vers une augmentation, à l'exception des prairies peu intensives qui sont en forte régression. Les surfaces de qualité suivent la même tendance. Quant à la progression des surfaces en réseau, elle est due à la bonne dynamique des projets de mise en réseau dans le canton.

# 4 Production animale

## 4.1. Dépenses 2011 en faveur de l'élevage

Bovins	692'562.30 Frs
Chevaux	426'255.00 Frs
Menu bétail	27'117.00 Frs
<b>TOTAL</b>	<b>1'147'934.30 Frs</b>

## 4.2. Marchés publics de bétail

Les marchés publics de bétail se sont déroulés sur trente-cinq demi-journées en 2011. Organisés en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture et Proviande sur les places de Delémont, Glovelier, Porrentruy, Saignelégier, St-Ursanne et Les Bois, ils ont permis d'écouler 3812 têtes de bétail (+ 4 % par rapport à 2010). En moyenne, les animaux commercialisés ont obtenu une surenchère de 14 cts (comme en 2010), ce qui équivaut à Fr. 72.- par tête respectivement Fr. 274'000.- pour l'année. Au total, 3719 bêtes ont bénéficié d'une contribution cantonale, soit 2,5 % de plus qu'en 2010. A noter que le nombre de bêtes commercialisées et celles qui bénéficient d'une contribution cantonale ne peut pas être directement comparé; en effet, les animaux en propriété d'éleveurs jurassiens vendus à Tavannes bénéficient de la contribution mais n'entrent pas dans les statistiques des animaux commercialisés dans le Jura.

Proviande a nommé, sur proposition de la Chambre jurassienne d'agriculture et du Service de l'économie rurale, un nouveau taxateur jurassien en la personne d'Alain Rossé, agriculteur à Séprais. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette fonction importante.

Nombre de jours de marché	35
Têtes de bétail commercialisées	3812
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3719
Contributions	595'828.00 Frs

### 4.2.1. Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de marchés	33	30	30	32	31	34	35
Nombre de têtes	2963	3427	3288	3202	3911	3628	3719

## 4.3. Marchés de moutons

Comme pour les bovins, les marchés de moutons sont organisés en collaboration avec la Chambre jurassienne d'agriculture et Proviande. En 2011, 4 marchés ont été organisés à Glovelier et ont permis d'écouler 320 animaux. En raison du faible nombre d'inscriptions, ces marchés ont dû être placés l'après-midi des marchés de bovins. En effet, Proviande n'envoie pas d'expert pour moins de 100 bêtes. Cette manière de faire a permis d'organiser tous les marchés prévus alors que deux avaient été

annulés en 2010. Le problème de la faible participation reste néanmoins posé. Nous encourageons tous les éleveurs de moutons à profiter de ces marchés qui ont l'avantage d'offrir une taxation neutre réalisée par des spécialistes et de garantir la transparence des prix. Ils sont surtout indispensables pour la constitution de la table des prix de Proviande. Sans marché, il n'y aurait vraisemblablement plus de table de prix et, partant, certainement une rapide baisse des prix !

#### 4.3.1. Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de jours de marché	7	3	3	4	3	2	4
Nombre de têtes commercialisées	702	401	386	296	241	152	320

#### 4.4. Organisation de concours

Le Service de l'économie rurale est mandaté, par les fédérations suisses, pour l'organisation des concours de taureaux (de *Swissherdbook*), de moutons et de chèvres. Pour les chevaux, il s'agit de concours cantonaux. Ces appréciations sont organisées en étroite collaboration avec les fédérations et les syndicats d'élevage. Outre l'aspect zootechnique, ces journées ont une très grande importance sociale puisqu'elles offrent un lieu et une occasion aux éleveurs et autres personnes intéressées de se retrouver.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	47	65	55	54	51	50	53
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	121	137	125	117	135	117	107
Ovins	Jours de concours	3	3	3	3	3	3½	3½
	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	852	804	720	740	655	694	640
Caprins	Jours de concours	3	3	3	3	3 ½	3	4
	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	419	376	346	378	452	370	579

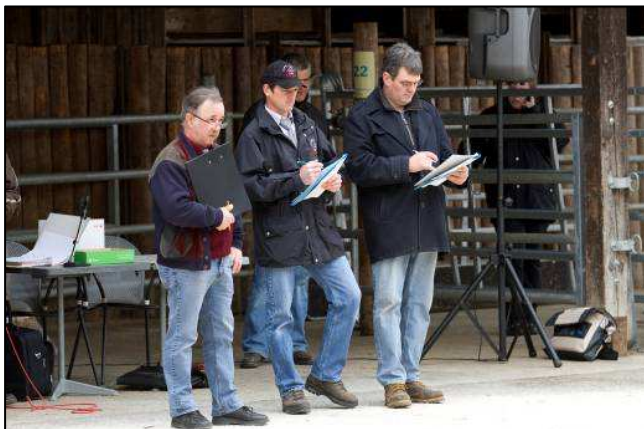
##### 4.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Le Service de l'économie rurale, en collaboration avec les communes, les syndicats chevalins et les propriétaires de manège, organise chaque année les concours cantonaux. Ils sont ouverts aux étalons et élèves-étalons franches-montagnes ainsi qu'aux étalons demi-sang. En 2011, ils ont eu lieu le 10 mars à Glovelier et Saignelégier et le 17 mars à Chevenez. Septante-six étalons et élèves-étalons ont été présentés contre 89 en 2010. Sur les 34 élèves-étalons présentés, 22 ont reçu une prime cantonale.

Le rapport 2011 "*Élevage chevalin dans le Canton du Jura*", relatant les informations principales concernant l'élevage, est à disposition chez les secrétaires de syndicats et au Service de l'économie rurale.

<sup>1</sup> - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés  
 - Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au *Herd-book* (en propriété d'éleveurs jurassiens)  
 - Ovins et caprins : animaux primés





*Les experts au travail lors du concours cantonal des étalons à Glovelier, le 10 mars 2011*



*Des chevaux et des hommes. Attente du verdict lors du concours cantonal des étalons à Chevenez, le 17 mars 2011*



*Le concours cantonal des étalons à Saignelégier, le 10 mars 2011, s'est déroulé devant un nombreux public*

#### 4.4.2. Concours intercantonaux de taureaux

Les fédérations du Jura et du Jura bernois ainsi que le Service de l'économie rurale, ont collaboré étroitement à la mise sur pied du concours de taureaux de printemps à Tavannes (le 9 février) et d'automne à Saignelégier (le 12 septembre). Lors du concours de Tavannes, 42 taureaux ont été admis au Herd-book, dont 26 en provenance du Canton du Jura. A Saignelégier, 79 des 128 reproducteurs admis étaient en propriété de Jurassiens. A noter que ces expertises sont organisées sur mandat de Swissherdbook.



*Concours intercantonal de taureaux, le 12 septembre 2011 à Saignelégier*



*Moment de détente à Saignelégier... Les concours, c'est aussi cela!*

#### 4.4.3. Menu bétail

Les concours caprins se sont déroulés du 2 au 6 mai dans 10 lieux différents. Les experts se sont rendus chez les exploitants détenant de grands troupeaux alors que les détenteurs d'un petit nombre de bêtes se sont déplacés sur des places centralisées. Le nombre de caprins appréciés a fortement augmenté, passant de 370 animaux en 2010 à 579 en 2011.

C'est la tendance inverse qui est constatée en élevage ovin : les experts n'ont en effet jugé que 640 moutons sur les 7 places de concours (du 19 au 22 septembre); cela représente 54 animaux de moins qu'en 2010. C'est même le plus faible effectif primé depuis 2005 (période en revue dans le tableau ci-dessus). Cette érosion des effectifs est inquiétante. Le même désintérêt pour l'élevage est constaté lors de la recherche de nouveaux experts cantonaux ou lors du remplacement des membres aux comités des syndicats. Nanti de cette situation, le Gouvernement avait nommé, en juillet 2010, une Commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'élevage ovin et caprin pour améliorer la rentabilité de cette branche de production. Espérons que les propositions de cette Commission puissent infléchir cette tendance, spécialement en ce qui concerne le mouton Brun-noir du Pays, originaire du Jura, et autrefois appelé "mouton du Jura" (voir aussi le point 6.2).



*Les concours caprins ont été organisés du 2 au 6 mai 2011*



*Les experts n'ont jugé que 640 ovins lors des concours d'automne 2011*

# 5 Droit foncier rural

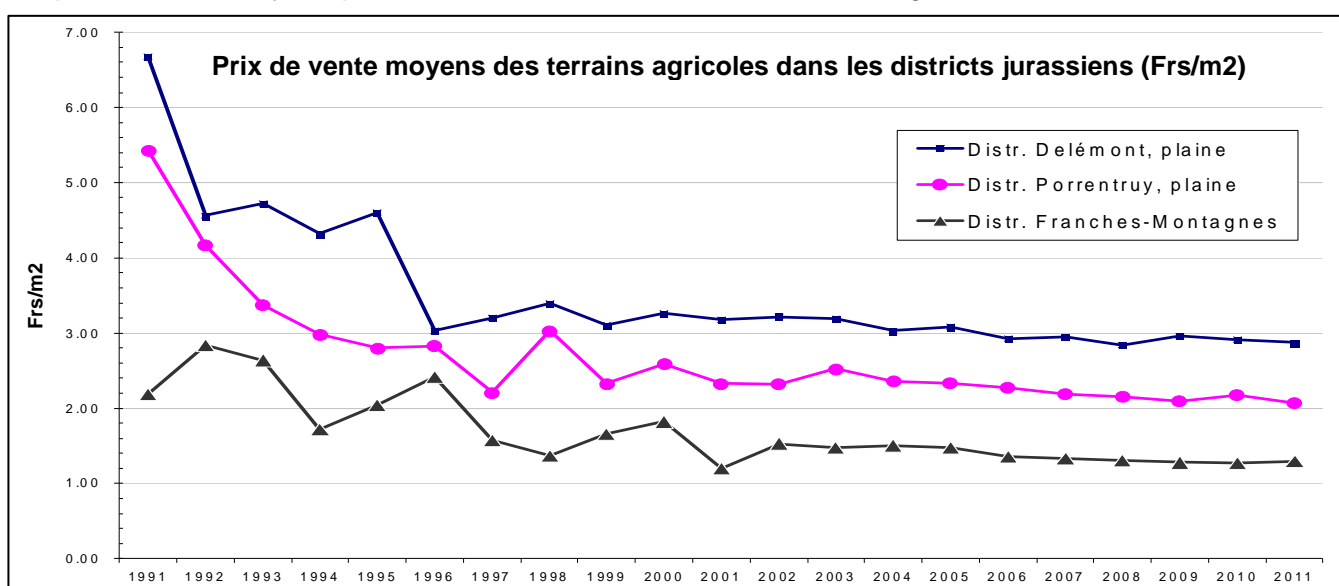
## 5.1. Les prix licites

Le Service de l'économie rurale réalise **les expertises en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles**. En 2011, 54 expertises facturées ont été effectuées pour le compte de la Commission foncière rurale, des Offices des poursuites, des notaires et des particuliers. L'essentiel des requêtes a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ainsi que la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs. Des questions de fermages, en application de la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA), ont également été traitées. Celles-ci ont traité principalement des questions de fermages licites. D'autre part, notre service a répondu à de nombreuses sollicitations LDFR et LBFA, concernant notamment des renseignements usuels et des questions juridiques plus pointues ainsi que les procédures d'application du droit foncier sur territoire cantonal.

**Les statistiques des prix des immeubles agricoles** ont été publiées, en novembre 2011, en référence aux ventes de terrains inscrites au Registre foncier entre 2006 et 2011. Les prix licites, au sens de la LDFR, ont été déterminés à partir de ces statistiques. Le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale, rubrique droit foncier ([www.jura.ch/ecr](http://www.jura.ch/ecr)).

## 5.2. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la commission foncière rurale lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quant il dépasse de plus de 5 % le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables de la même région au cours des cinq dernières années. Une statistique foncière est mise à jour chaque année. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant résume les prix de vente moyens pour les 20 dernières années des terrains agricoles dans les 3 districts:



Ce graphique reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la loi sur le droit foncier rural. Il dépeint l'évolution du prix au mètre pour les zones de plaine de Delémont et Porrentruy ainsi que pour les Franches-Montagnes. Une tendance similaire a été observée concernant l'évolution des prix licites pour les zones montagne de Delémont, zone collines et montagnes de Porrentruy.

A l'inverse, la pression sur les prix de ventes des terrains en zones des collines de Delémont s'est accrue, puisque une augmentation du prix a été enregistrée pour la deuxième fois consécutivement portant le prix à 2.60 frs/m<sup>2</sup> en 2011, après les niveaux bas atteints en 2009 (2.52 frs/m<sup>2</sup>) et 2010 (2.57 frs/m<sup>2</sup>). Cependant, les niveaux de 2007 et 2008 ne sont pas encore atteints (2.68-2.70 frs/m<sup>2</sup>). Nous pensons que les effets du développement des zones d'activités exercent une pression croissante sur le prix des terres agricoles. D'après la tendance observée ces dernières années, le développement de notre société va indubitablement continuer de raréfier nos surfaces d'assolement.

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite passe en moyenne à 2.27, contre 2.18 en 2010 et 2.16 en 2009. Il retrouve ainsi un niveau similaire à celui de 2008 (2.24). En résumé, le prix des terres est assez stable. Pour les entreprises agricoles, le niveau des prix de vente indique un léger redressement.

# 6 *Autres activités*

## 6.1. Groupe "Cheval"

Le groupe cheval<sup>1</sup> s'est mis au travail pour appliquer les mesures décidées par le Gouvernement jurassien suite au dépôt du rapport de la Commission temporaire "Élevage chevalin"<sup>2</sup>. Plusieurs mesures publicitaires arborant le slogan "Le cheval de ma vie je l'achète dans le Jura", parmi lesquelles une brochure et un flyer (voir ci-dessous), ont d'ores et déjà vu le jour. D'autres mesures promotionnelles suivront, parmi lesquelles un nouveau site internet et des panneaux d'information.

De plus, en décembre 2011, le Gouvernement a accepté de soutenir le projet de la nouvelle politique régionale (LPR) "filière cheval". Ce projet, qui englobe finalement aussi le Jura bernois, aura pour but la réalisation d'une stratégie de développement touristique de la filière cheval et d'une étude de marché; l'objectif est la création d'un maximum de valeur ajoutée dans la région avec une utilisation optimale des chevaux d'élevage. Le projet est porté par les chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois. L'étude à proprement parler sera réalisée par la Haute école de gestion arc (HEG arc).

Comme en 2010, le marché du cheval de loisirs fut difficile. La faiblesse de l'euro en est la cause principale. La subvention à l'exportation, octroyée par le Canton du Jura pour la deuxième année consécutive, a été la bienvenue pour compenser le manque à gagner des éleveurs. 94 chevaux de 3 à 5 ans en ont bénéficié alors qu'ils étaient 105 en 2010. Suite à la décision du Conseil des Etats, en décembre 2010, de ne pas réintroduire ces subventions au niveau fédéral, il est vraisemblable que le Canton se substituera à nouveau à la Confédération en 2012.



<sup>1</sup> Le groupe "Cheval" a pour objectif la promotion du cheval de loisirs et de la viande chevaline indigène en étroite collaboration avec la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC). Il est composé de représentants de cette Fédération, de la Chambre jurassienne d'agriculture, de la Fondation rurale interjurassienne et du Service de l'économie rurale.

<sup>2</sup> Commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'élevage chevalin pour améliorer la rentabilité de cette branche de production. Rapport, septembre 2010.

La Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC), via la Liste des chevaux à vendre, a organisé sa traditionnelle vente de chevaux au Marché-Concours de Saignelégier; elle a également participé aux expositions de Milan, Lyon et Paris. On peut estimer qu'une septantaine de chevaux ont changé de main directement ou indirectement grâce à cette structure (adresse du site: [www.cheval-jura.ch](http://www.cheval-jura.ch)).

Malgré d'intenses négociations avec l'Association des importateurs de viande chevaline (AIVC), le prix des poulains de boucherie n'a pas pu être augmenté. Il est donc resté fixé à Fr. 8.20 par kg poids mort. L'entreprise Prodega s'est à nouveau approvisionnée en viande de poulains au Jura en y achetant 103 sujets. Comme ces dernières années, ces chevaux ont été livrés chez Bell SA, à Cheseaux-sur-Lausanne, pour y être valorisés. Selon les informations reçues, les ventes, sous la marque "Original", ont bien fonctionné et toute la marchandise a pu être écoulee sans problème. Encore un grand merci à ces entreprises pour l'intérêt porté à la production jurassienne. Plusieurs boucheries de la région commercialisent également la viande "Original"; leurs adresses sont publiées sur le site [www.viande-chevaline-suisse.ch](http://www.viande-chevaline-suisse.ch); celui-ci propose également de nombreuses recettes et renseigne l'internaute sur les avantages de cette viande de proximité.

## 6.2. Commission temporaire "Elevage ovin et caprin"

Le rapport de la Commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'élevage ovin et caprin pour améliorer la rentabilité de cette branche de production (voir point 4.4.3) a été accepté par le Gouvernement en septembre 2011.

Le rapport propose un catalogue de mesures adressé aux éleveurs, aux organisations professionnelles ainsi qu'à l'Etat. Il propose notamment de maintenir les mesures actuelles (marchés publics de moutons, Marché-Concours de menu bétail de Delémont, etc.) et de renforcer la formation professionnelle ainsi que les mesures de marketing et publicitaires.

Pour autant que les dispositions budgétaires le permettent, le Gouvernement est d'accord de mettre en œuvre les mesures suivantes dès 2013 : promotion de la viande de mouton Brun-noir du Jura, prime supplémentaire pour l'élevage de moutons Brun-noir, développement d'une filière régionale de fromages de chèvres/brebis et création d'une centrale de vente de viande de cabris.

*Commission temporaire chargée d'étudier les mesures à prendre en matière d'élevage ovin et caprin pour améliorer la rentabilité de cette branche de production*



Rapport final à l'intention du Gouvernement jurassien

Fondation  
Rurale  
Interjurassienne  
FONDATEUR DU JURA

Fédération jurassienne de menu bétail  
Fondation Rurale Interjurassienne



Courtemaîche/Courtemelon avril 2011

### **6.3. Le développement de l'agriculture biologique**

L'encouragement au développement de l'agriculture biologique, amorcé depuis quelques années par le Service de l'économie rurale a été poursuivi en 2011. L'action a notamment porté sur un soutien à la participation des producteurs biologiques à des manifestations dans l'Arc jurassien et à la commercialisation de produits laitiers biologiques par l'entremise de la société Florilait.

La présence des producteurs biologiques dans un maximum de manifestations régionales accroît le volume des ventes directes et facilite la communication entre les producteurs et les consommateurs. La commercialisation des produits représente toujours le facteur limitant le développement de l'agriculture biologique. La société Florilait a précisément pour objectif d'améliorer l'écoulement des produits laitiers biologiques (lait de consommation, yoghourts, fromages).

Compte tenu de l'évolution des marchés et de la politique agricole suisse, la commission pour la promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et Jura bernois (PROJAB) a redéfini sa vision de l'agriculture biologique interjurassienne. PROJAB vise une augmentation de la valeur ajoutée liée à ce mode d'exploitation.

Cette vision est centrée sur une agriculture qui produit des denrées alimentaires authentiques et saines en respectant les hommes, les animaux, les plantes et l'environnement. Pour y parvenir, le nombre d'exploitations agricoles en production biologique devrait augmenter de 50% d'ici la fin de l'année 2015. La consultation de cette vision et de ces objectifs a fait place à un large débat auprès des organismes et organisations concernés.

L'agriculture interjurassienne a un potentiel dans les différents secteurs de production en agriculture biologique. Le concept de développement de l'agriculture biologique de PROJAB propose des objectifs stratégiques dans les domaines centraux des marchés, de la production, de la transformation ainsi que de la formation et du conseil afin d'atteindre la vision définie à l'horizon 2015 et d'apporter un maximum de valeur ajoutée à l'agriculture du Jura et du Jura bernois.

### **6.4. Modification de la législation fédérale sur la protection des eaux (cours d'eau)**

En 2011, les modifications de la loi fédérale sur la protection des eaux et de l'ordonnance y-relative, sont entrées en vigueur. Ces dispositions concernent en particulier l'obligation pour les cantons (et les communes) de déterminer, jusqu'en 2018, des espaces d'exploitation agricole extensive le long des cours d'eau selon des règles précises. La loi demande aussi aux cantons d'adopter, jusqu'au 31 décembre 2014, un programme de revitalisation des cours d'eau dans le cadre d'une planification sur 20 ans. Il est évident que l'agriculture sera fortement touchée par ces nouvelles dispositions. Le Service de l'économie rurale sera sollicité ces prochaines années pour l'application de ces mesures. Bien que la marge de manœuvre soit assez faible, nous veillerons à la meilleure prise en compte possible des intérêts de l'agriculture.

### **6.5. Aménagement du territoire, sauvegarde des bonnes terres agricoles**

Le Service de l'économie rurale est régulièrement consulté pour des projets d'aménagement du territoire ou des projets d'infrastructures ayant un impact sur les zones agricoles (mise à jour de fiches du plan directeur cantonal (PDCn), révision des plans d'aménagements locaux (PAL) des communes, zones d'activités, cours d'eau, pistes et itinéraires cyclables, décharges, etc.). Nous pouvons ressentir une sensibilité croissante du Département de l'Environnement et de l'Équipement (DEE) par rapport à la préservation des terres agricoles, en particulier des surfaces d'assolement (SDA). Il faut dire que les

choses bougent dans ce domaine au niveau fédéral (Initiative pour le paysage, révisions de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en cours, politique agricole 2014-2017, etc.). De plus en plus de voix s'élèvent en Suisse pour accorder aux SDA un statut de protection équivalent à celui de la forêt. Pratiquement et suivant les cas, le canton exige systématiquement des compensations (nouvelles SDA, retour à la zone agricole de secteurs mis antérieurement en zone à bâtir) dans ces différents projets.

Rappelons que la Suisse est à l'avant-dernière place au niveau mondial, avant le Japon, pour ce qui concerne la surface de terre arable par tête d'habitant. Rappelons aussi que la planète devra produire deux fois plus de denrées alimentaires d'ici 2050 pour satisfaire aux besoins en calories de la population mondiale.

## **6.6. Premier projet de développement régional (PDR) dans le canton du Jura : "les chemins du bio"**

L'instrument PDR selon l'art. 93, al. 1, let. C, de la Loi sur l'agriculture donne la possibilité aux cantons et à la Confédération de soutenir des projets agricoles collectifs. Cet outil permet de subventionner non seulement les investissements structurels, mais aussi l'étude du projet.

Les objectifs des PDR sont de compléter les mesures déjà existantes en matière de soutien aux infrastructures d'une part et à la promotion des ventes d'autre part. Le canton du Jura dispose ainsi d'une gamme complète d'instruments législatifs pour soutenir tous les projets agricoles visant à créer de la valeur ajoutée dans la région.

Bio Jura, association d'agriculteurs biologiques, a élaboré un concept mettant en réseau des fermes biologiques de la région du Jura reliées par des parcours de randonnées découvertes. Le concept "les chemins du bio" consiste à structurer les réseaux de fermes biologiques et les parcours reliant ces fermes, en élaborant une offre d'accueil, en valorisant les produits de la ferme et des partenaires associés, en mettant en valeur la nature, les paysages, l'environnement et en apportant un regard sur la vie, la culture et l'histoire de cette région.

La philosophie de ce concept s'intègre parfaitement dans l'idée d'une sensibilisation au développement durable, au respect de la nature, à une vie saine et une alimentation composée de produits naturels ainsi qu'une activité physique suffisante et adaptée. Le concept touche particulièrement les familles, les groupes et adeptes d'espaces verts ainsi que les jeunes retraités.

Partant de l'étude préliminaire avec onze projets d'investissement, la phase de documentation détaillée s'est finalisée avec cinq projets d'investissement ciblés et documentés selon les exigences pour l'établissement des dossiers d'améliorations structurelles.

Ce PDR a été conçu et préparé en trois ans par l'association porteuse de ce projet, l'association "les chemins du bio" constituée en 2010. Ce concept respecte des principes applicables aux PDR et a été réalisé avec le concours actif du canton du Jura et de la Confédération.

En 2011, l'étude du projet a pu être finalisée et présentée au Gouvernement jurassien afin qu'une convention entre l'association "les chemins du bio", la Confédération et le canton du Jura puisse être signée. Cette convention intègre pleinement les projets des différents partenaires de l'association "les chemins du bio" ainsi que les investissements collectifs. Le Gouvernement jurassien voit dans ce projet un potentiel de développement prometteur comprenant différentes idées de projets, notamment dans l'agritourisme. De plus, ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement d'une agriculture



biologique, de renforcement des liens entre les agriculteurs et les consommateurs et surtout d'augmentation de l'offre et de l'attrait touristique du canton du Jura. Pour la suite, 2012 sera véritablement l'année de la mise en œuvre du projet avec le démarrage des constructions, de la phase concrète des réalisations et l'ouverture programmée du premier chemin.

## **6.7. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances**

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification
- Comité de pilotage de la préparation du Comptoir Suisse 2013 (BL, BS, JU)
- Comité temporaire chargé de diriger le projet pilote fédéral visant à octroyer des paiements directs en faveur du paysage
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission des crédits agricoles
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois (PROJAB)
- Commission temporaire "Economie laitière"
- Commission temporaire "Ovins et caprins"
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conférence suisse des chefs de services de l'agriculture
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de coordination A16

- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail "LGE bis"
- Groupe de travail "OIC accréditation"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Réseau Vendline-Coeuvatte"
- Groupe de travail pour l'étude d'un projet de construction d'une installation de biogaz à Courtemelon
- Groupe de travail temporaire "lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme OQE
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), commission "améliorations foncières" et commission "honoraires et soumissions"

# 7 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2011*

<b>Chef de service</b>	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
<b>Administration</b>	Clotilde Fleury	032 420 74 03
<b>Comptabilité</b>	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
<b>Améliorations foncières</b>	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire	032 420 74 06
<b>Crédits, constructions rurales</b>	Pierre Frund	032 420 74 15
	Nicolas Lovy	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire	032 420 74 08
<b>Droit foncier rural</b>	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
<b>Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage</b>	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire	032 420 74 12
<b>Production animale</b>	Stéphane Girardin, stagiaire	032 420 74 04
	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire	032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs(trices) et 11.95 emplois équivalent plein temps.